

# Soirée des parents

Mardi 5 septembre 2023

**7P**

Mme Corinne Guinand, directrice

Mme Dina Cochard, doyenne 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> Saint-Roch

M. Martin Käller, doyen 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> Villamont

EPS de Villamont

1001 élèves

2 sites : Villamont et Saint-Roch

7 doyen.ne.s

2 secrétariats

52 classes

135 enseignants

170 élèves en 7P

9 classes de 7P : 5 à Villamont et 4 à Saint-Roch

## 9 classes de 7P sur deux sites

Mme Gwendoline Blanc, maîtresse de classe 7P1, VIL

Mme Zoé Winzenried, maître de classe 7P2, VIL

Mme Pauline Regamey, maîtresse de classe 7P3, VIL

M. Martin Käller, maître de classe 7P4, VIL

Mme Noah Streit, maîtresse de classe 7P5, VIL

M. Nicolas Forzinetti, maître de classe 7P6, STR

Mme Alexandra Gega, maîtresse de classe 7P7, STR

Mme Mélissa Caron, maîtresse de classe 7P8, STR

Mme Stella de Benoit, maîtresse de classe 7P9, STR

# Déroulement de la soirée

## 1<sup>ère</sup> partie

- Accueil
- Présentation de la 7P (cycle 2 : de la 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>) et des prestations parascolaires (Mme Cochard et M. Käller doyen.ne, Mme Moser, infirmière scolaire, Mme van der Poel, psychologue)

## 2<sup>ème</sup> partie

- Prise de contact avec maître.sse.s de classe et des disciplines du groupe restreint pour des questions d'ordre général

## Grille-horaire

- Français 7 périodes (9 en 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup>)
  - Allemand 3 (2)
  - Anglais 2 (0)
  - Math 5 (5)
  - Sciences 2
  - Histoire 2
  - Géographie 2
  - Arts visuels 2
  - Musique 2
  - TM – ACT 2 (2)
  - Education physique 3 (3)
  - 
  - Total: 32 périodes (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> : 28P)
- (Connaissance de l'environnement : 4)
- (Arts visuels + musique : 3)

## Transition de la 6P à la 7P

- Grille horaire augmentée
- Nouvelle école
- Nouveaux camarades
- Davantage d'enseignants (plurimagistralité)

# Agenda



# Absence du jour

Pages contacts .....	1
Bien être – Bien vivre .....	3
Horaire .....	4
L'agenda de l'élève .....	6
Quelques pages importantes .....	7
Le travail scolaire en dehors du temps d'enseignement .....	8
Procédure absence-congé .....	9
Les règles de vie .....	10
Pages hebdomadaires .....	14
Communications de l'enseignant-e de langue et de culture d'origine .....	94
Vacances scolaires .....	97
Bases légales absence-congé .....	98
Formulaires absence-congé .....	99
Structure de l'école vaudoise .....	113
Les relations entre l'école et la famille .....	114
Droits et devoirs de l'élève et des parents .....	115
Charte Éducation numérique .....	116
Utilisation de dispositifs numériques personnels .....	118
La journée de l'écolier et de l'écolière .....	119
Relevé des résultats : travaux assimilés .....	125
Relevé des résultats : travaux significatifs .....	126

absence-  
vi@lausanne.ch

Nom + prénom +Classe

Motif de l'absence

Date et horaire de  
l'absence

## AGENDA DE L'ÉLÈVE

année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Élève

Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_  
Classe \_\_\_\_\_  
Accès numériques \_\_\_\_\_

### Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Noms, téléphones \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Établissement

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
Site Internet \_\_\_\_\_  
Horaire du secrétariat Se référer au site Internet de l'établissement





# Agenda: pages de la semaine

Semaine N° 21 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 20\_\_

Lundi

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Mardi

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Mercredi

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Jeudi

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Vendredi

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

54

## TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Français: \_\_\_\_\_ Mathématiques: \_\_\_\_\_

Allemand: \_\_\_\_\_

Anglais: \_\_\_\_\_

Sciences de la nature: \_\_\_\_\_

Géographie-Citoyenneté: \_\_\_\_\_

Histoire-Éthique et cultures religieuses: \_\_\_\_\_

Arts visuels: \_\_\_\_\_

Musique: \_\_\_\_\_

Activités créatrices et manuelles: \_\_\_\_\_

## ÉLÉMENTS DE TRAVAUX ASSIMILÉS

\_\_\_\_\_

## INFORMATIONS DE L'ÉCOLE

### INFORMATIONS DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

demande d'entretien

## COMMUNICATIONS DES PARENTS

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

demande d'entretien

Signature d'un des parents

(ou de sa représentante ou son représentant) \_\_\_\_\_

55

# Absences et congés

## Justification d'absence

### Art. 99 Absences des élèves et arrivées tardives (RLEO)

<sup>1</sup> Le directeur met en place une procédure permettant aux parents comme aux enseignants de signaler rapidement l'absence d'un élève en classe. Il en informe les parents en début d'année scolaire.

<sup>2</sup> Un **certificat médical** est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées. En cas de doute sur le bien-fondé d'un certificat médical, le directeur peut demander au médecin cantonal une vérification auprès du médecin signataire dudit certificat.

<sup>3</sup> Les enseignants signalent les absences non justifiées et les arrivées tardives des élèves à leurs parents puis, en cas de récurrence, au directeur, qui transmet au préfet le rapport des absences non justifiées et des arrivées tardives, qu'elles soient imputables ou non aux parents.

<sup>4</sup> Les enseignants veillent à ce que l'élève dispose des informations et du matériel lui permettant de combler les lacunes dues à une absence de l'école.

## Demande de congé

### Art. 54 Congés individuels des élèves (RLEO)

<sup>1</sup> **Sur demande écrite et motivée des parents**, le directeur peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé à un élève au cours d'une année scolaire. Il en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.

<sup>2</sup> Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.

<sup>3</sup> Lorsque la demande des parents dépasse l'équivalent de dix-huit demi-journées de congé, elle est transmise au département pour décision. L'autorisation peut être assortie de conditions relatives à la poursuite de la formation scolaire de l'élève. Demeurent réservées les dispenses de cours accordées par le directeur à un élève qui suit un traitement médical ou pédo-therapeutique, ou qui bénéficie d'un aménagement horaire consenti en vertu de l'article 5 du présent règlement.

<sup>4</sup> En règle générale, un congé de longue durée n'est pas accordé au cours de deux années scolaires consécutives.

<sup>5</sup> Une directive détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé.

## Formulaires

Se référer à la procédure en place dans l'établissement, décrite à la page 9.

Les formulaires de justification d'absence et de demande de congé se trouvent dans les pages suivantes. Ils sont signés par les parents et remis à l'enseignant-e.

D'autres formulaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'établissement scolaire ou sur le site [www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite).



[www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite) > Absences, congés et vacances scolaires



## ABSENCE-CONGÉ

Justification d'absence non prévisible

Justification d'absence prévisible

Demande de congé\*

### Élève

Prénom et nom \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

Absent-e du (jour et date) \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_

au (jour et date) \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_

Motif \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

### Parent (ou son/sa représentant-e)

Prénom et nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

\* Si les parents sont séparés et ont l'autorité parentale conjointe, les deux signatures sont nécessaires pour les demandes de congé.

# Relevé des notes (ETA/TA)

$$\frac{\text{ETA} + \text{ETA} + \text{ETA} + \text{ETA}}{\text{nombre d'ETA}} = \text{TA}$$

Exemple:

$$\frac{4,5 + 3,5 + 4 + 5}{4} = 4,25$$

$$4,25 \rightarrow 4,5$$

$$1 \text{ TA} = 1 \text{ TS}$$

## TRAVAUX ASSIMILÉS : RELEVÉ DES RÉSULTATS

Ce relevé peut être complété par l'enseignant-e ou laissé à la libre utilisation de l'élève ou de ses parents. À noter que c'est le registre informatisé de l'enseignant-e qui fait référence en cas de litige.

Français				Note assimilée à un TS

Mathématiques				Note assimilée à un TS

Allemand				Note assimilée à un TS

Autres disciplines				Note assimilée à un TS



# CGE (Cadre Général de l'Evaluation)

- **Groupe restreint:**
  - français
  - maths
  - allemand
- **Groupe principal:**
  - français, maths, allemand, sciences, anglais, histoire, géographie, arts visuels, musique, ACM/ACT

7P → 8P: promotion automatique

8P → 9H: Gr. principal: 40 pts et plus                      Gr. restreint: 12 pts et plus

Max. 1 pt d'insuffisance par groupe pour être en situation de « cas limite »

### Fin de 8<sup>e</sup> année

#### Conditions de promotion

<b>Groupe principal</b>	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + géographie + histoire + anglais + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	40 pts et plus <sup>2</sup>
<b>Groupe restreint</b>	français + mathématiques + allemand	12 pts et plus <sup>2</sup>
<b>Cas limites</b>	<b>Max. 1 pt d'insuffisance par groupe</b> ou Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours ou Élève en échec ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité	

#### Conditions d'orientation

<b>Accès à la voie pré-gymnasiale</b>		
<b>Groupe principal</b>	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + géographie + histoire + anglais + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	46,5 pts et plus <sup>2</sup>
<b>Groupe restreint</b>	français + mathématiques + allemand	15 pts et plus <sup>2</sup>
<b>Accès aux niveaux de la voie générale</b>		
<b>Niveau 1</b>	moyenne annuelle finale de la discipline de 4 ou moins <sup>2</sup>	
<b>Niveau 2</b>	moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus <sup>2</sup>	

# Le règlement



Etablissement primaire et  
secondaire de Villamont

ch. des Magnolias 6  
1005 Lausanne

## Règlement interne

### Références :

*La loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 et son règlement d'application du 2 juillet 2012 s'appliquent.*

- 1 Généralités
- 2 Attitude générale
- 3 Engins à roulettes
- 4 Téléphones portables - appareils électroniques - internet
- 5 Utilisation personnelle d'internet
- 6 Utilisation d'internet durant les cours
- 7 Comportement en classe
- 8 Cours
- 9 Présentation des travaux
- 10 Devoirs
- 11 Education physique
- 12 Matériel – locaux
- 13 Récréations
- 14 Objets trouvés
15. Santé
- 16 Participation des élèves à la vie de l'école
- 17 Camps, voyages et autres sorties scolaires
- 18 Sanctions
- 19 Compétences en matière de sanctions
- 20 Entrée en vigueur

# Conseils de classe

**Les conseils de classe réunissent les maîtres enseignant dans la classe**

- **Conseil d'automne**

- Conseil d'observation, retour sur l'intégration, l'adaptation des élèves...
- Communication aux parents

- **Conseil de printemps**

- Analyse des premiers résultats des élèves...
- Communication aux parents



# Projets d'établissement

- **Appuis renforcés**

Chaque classe dispose d'un appui de FRA, MATH et ALLEM avec le maître qui donne la branche dans la classe.

- **Tutorat**

Un élève peut être suivi individuellement durant quelques semaines (mois) par un maître tuteur qui le coachera et l'aidera à s'organiser, à surmonter ses difficultés scolaires.

- **Enseignant(e) de soutien et Espace ressource**

Une enseignante vient en soutien aux élèves en grande difficulté dans les classes de 7-8P durant certaines périodes de la grille horaire. Cette enseignante peut: intervenir en classe pour observer l'élève et élaborer un projet pédagogique pour l'enseignant.e titulaire; apporter un soutien en classe à l'élève; travailler avec l'élève à l'Espace ressource pour quelques périodes (1-3) en individuel.

- **Dyslexie**

Les élèves qui ont des troubles dyslexiques identifiés (bilan logo) bénéficient d'un soutien hebdomadaire, généralement 1 période, donnée par un maître sensibilisé à la problématique et travaillant en réseau avec les parents et le logopédiste.

- **Haut Potentiel Intellectuel (HPI)**

Les élèves qui sont HPI (bilan) et qui ont des difficultés à s'adapter au système scolaire ou qui n'arrivent pas à exprimer leurs réelles capacités bénéficient d'un soutien sur 10 semaines avec un enseignant formé et sensibilisé par la problématique relative aux enfant avec un haut potentiel.

- **Mentorat**

Création de duos d'élèves qui travaillent ensemble pour améliorer leurs compétences scolaires. Un élève qui a de la facilité (le Mentor), travaille avec un élève qui demande du soutien (Pupille).

# Parascolaire

- **Villamont**

Responsable: M. Raphaël Boulenaz  
079 619 48 22 (sms)

## **Le réfectoire**

*LU – MA – ME – JE – VE*

*12h00 -13h30*

## **L'accueil midi-deux heures**

*LU – MA – ME – JE – VE*

*12h00 -13h50*

## **Les Devoirs Accompagnés (DAC)**

*LU – MA – JE*

*12h30-13h30*

*15h30-17h00*

*16h15-17h45*

## **La bibliothèque**

*Ouverte tous les jours (matin et après-midi)*

Mme Arulseelan Thaxshani

# Parascolaire

- **St-Roch**

## **L'espace d'accueil**

**12h00-13h45**

*LU – MA – JE – VE*

(Coordinatrice DAC)

Mme Sandra Martino – 079 367 19 14

Mme Safiya Salamin – 079 137 51 00

Pique-nique

## **Les Devoirs Accompagnés**

*LU – MA – JE*

*15h30 -17h00 / 16h15-18h00*


# Ecoles à la montagne (Villamont)


- 7P1-7P3                      28.08-01.09                      Château-d'Oex                      BLA-REG
- 7P2                                      22.04-26.04                      Barboleusaz                      WIZ
- 7P4                                      09.10-13.10                      Barboleusaz                      KAL
- 7P5                                      27.11-01.12                      Barboleusaz                      STN


# Ecoles à la montagne (St-Roch)

- 7P6-7P9                      08.01-12.01                      Château-d'Oex                      FOR-DBE
- 7P7-7P8                      11.09-15.09                      Chevalleyres                      GEG-CAN

# Trajets

<b>Collège de Saint-Roch</b>	
<b>Adresse</b>	Rue Saint-Roch 7, 1004 Lausanne
	
<b>Trajet pour le collège de Villamont</b>	<p>Se rendre sur la place de la Riponne Prendre les escaliers à droite du Palais de Rumine Continuer sur rue Pierre Viret Traverser le pont Bessières Prendre à droite sur la rue Saint-Pierre Continuer sur la place Benjamin-Constant Prendre à gauche sur la rue de l'Ecole Supérieure</p> <p>Bus n° 6-9-16-17 Départ : arrêt Chauderon - Arrivée : arrêt Saint-François</p>
<b>Trajet pour la Grande Borde</b> <i>Collège de la Barre, rue de la Barre 15, 1005 Lausanne</i>	<p>Se rendre sur la place de la Riponne Tourner à gauche en direction de la rue du Tunnel Tourner à gauche et continuer sur la rue de la Borde Traverser le passage piéton devant la Migros Monter les escaliers jusqu'au préau de la Borde</p>

<b>La Grande Borde</b>	
<b>Adresse</b>	Collège de la Barre, rue de la Barre 15, 1005 Lausanne
	

<b>Collège de Villamont</b>	
<b>Adresse</b>	Chemin des Magnolias 6, 1005 Lausanne
	
<b>Trajet pour le collège de Saint-Roch</b>	<p>Prendre à gauche sur la rue de l'Ecole Supérieure Continuer sur la place Benjamin-Constant Prendre à gauche sur la rue Saint-Pierre Traverser le pont Bessières Continuer sur la rue Pierre Viret Prendre les escaliers à gauche du Palais de Rumine Se rendre sur la place de la Riponne Continuer sur la rue Pré-du-Marché Tourner à gauche sur la rue Saint-Roch</p>
<b>Trajet pour la Grande Borde</b> <i>Collège de la Barre, rue de la Barre 15, 1005 Lausanne</i>	<p>Prendre à gauche sur la rue de l'Ecole Supérieure Continuer sur la place Benjamin-Constant Prendre à gauche sur la rue Saint-Pierre Traverser le pont Bessières Continuer sur la rue Pierre Viret jusqu'à la place du Tunnel Continuer sur la rue de la Borde Traverser le passage piéton devant la Migros Monter les escaliers jusqu'au préau de la Borde</p> <p>Bus n° 8 Départ : arrêt Georgette- Arrivée : arrêt Mémise</p> <p>Bus n° 16 Départ : arrêt Benjamin-Constant - Arrivée : arrêt Barre</p>

http://www.vd.ch

# Formation – Scolarité obligatoire – Déroulement de l'école obligatoire dans le Canton de Vaud

The screenshot shows a web browser window displaying the website of the Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud. The page is titled 'Publications' and is part of a navigation path: 'Thèmes > Formation > Scolarité obligatoire > Publications'. The main content area is divided into several sections:

- Dépliants d'information aux parents:** A table listing various brochures and the students they concern.
- Autres publications:** A section for other documents, including brochures and a letter of information.
- Table of 'Lettre d'information':** A table with columns for 'Lettre d'information' (numbered N°70 to N°74) and 'Date de diffusion' (ranging from September 2014 to September 2015).

On the right side of the page, there is contact information for the Direction générale de l'enseignement obligatoire, including the address (Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne), telephone (021 316 32 32), fax (021 316 31 44), and a link to the 'Plan d'accès'. There is also a section for 'AUTRES PUBLICATIONS' with a sub-section for 'Pédagogiques' and 'DFJC'.

**Navigation and Search:** The top of the page features a navigation menu with 'Etat', 'International', 'Tourisme', and 'Patrimoine'. Below this is a search bar with the text 'chercher' and a search icon.

**Left Sidebar:** A vertical menu on the left lists various categories under 'Formation' and 'Scolarité obligatoire', including 'Cursus scolaire', 'Contenus d'enseignement', 'Evaluation', 'Arrivée en cours de scolarité', 'Scolarisation alternative', 'Parents partenaires', 'Enseigner', 'Informations aux communes', 'Publications', 'Traductions', 'Formulaires', 'Bases légales et cahiers des charges', 'Infos pratiques - Liens utiles', and 'Contact'.

<http://www.lausanne.ch>



## EPS de Villamont

L'Etablissement primaire et secondaire de Villamont accueille des élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année primaire et de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année secondaire, répartis dans deux bâtiments scolaires situés au centre de la ville: le collège de Villamont et le collège de St-Roch.



A propos



Vie de



Journée de l'écolier



Accompagnement



Santé, prévention,



Enseignement à



# https://portail.ciip.ch/per/domains


PER PLAN D'ÉTUDES ROMAND RESSOURCES NUMÉRIQUES

Accueil > Domaines du plan d'études


## < Plan d'études romand

Vous vous trouvez sur la page d'accès aux domaines disciplinaires du plan d'études romand. Les domaines contiennent des disciplines qui elles-même proposent des objectifs d'apprentissages. Sélectionner une des cartes ci-dessous pour accéder à un domaine disciplinaire.


Langues




Mathématiques et Sciences de la nature




Sciences humaines et sociales




Arts



Corps et mouvement



Éducation numérique




### Projet global de formation de l'élève

DOMAINES DISCIPLINAIRES	Langues	Français Allemand Anglais
	Mathématiques et Sciences de la nature	Mathématiques Sciences de la nature
	Sciences humaines et sociales	Géographie Histoire Citoyenneté
	Arts	Activités créatrices et manuelles Arts visuels Musique
	Corps et mouvement	Éducation physique Éducation nutritionnelle
	Éducation numérique	Médias - Science Informatique - Usages


**FORMATION GÉNÉRALE**

- Santé et bien-être
- Choix et projets personnels
- Vivre ensemble et exercice de la citoyenneté
- Interdépendances (sociales, économiques et environnementales)

**Formation générale**



**Capacités transversales**



**CAPACITÉS TRANSVERSALES**

- Collaboration
- Communication
- Stratégies d'apprentissage
- Pensée créatrice
- Démarche réflexive

**Projet global de formation de l'élève**